

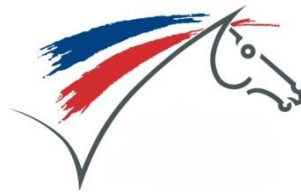


Fédération Française d'Équitation



MODALITES DE SELECTION

Championnat du Monde
Pise San Rossore (ITA)
3 au 6 septembre 2020



Généralités

Quotas participants :

Nombre de participants max	Individuels	Résultats de l'équipe
5	5	3 meilleurs résultats individuels

Modalités de sélection

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que des critères mis en place par la Fédération Française d'Equitation

MODALITES DE QUALIFICATION FEI

Période de qualification **ESTIMATION (A confirmer lors de la publication du programme du championnat) :**

Début : 3 septembre 2018

Fin : 4 juillet 2020

Critères de qualification minimum

Les nouvelles exigences de qualification de la FEI ne s'appliqueront qu'aux championnats organisés à compter du 1er janvier 2021. La procédure de qualification pour les Championnats prévue en 2020 reste la même qu'en 2019.

Chevaux :

- 1) Les chevaux doivent avoir été qualifiés sur au moins trois CEI2* ou plus.
- 2) Sur ces trois courses, une doit avoir été courue sur la distance du Championnat (160 km) à plus de 14km/h dans la période de qualification ci-dessus et en couple avec le cavalier du Championnat (art 816.3.11 – FEI Rules for Endurance Events) sauf si celui-ci a le statut « Elite Endurance ». Dans ce cas, le cheval peut être monté par n'importe quel cavalier ayant ce statut.



Cavaliers :

- 1) Les cavaliers doivent avoir été qualifiés sur au moins cinq CEI2* ou plus.
- 2) Sur ces cinq courses, une doit avoir été courue sur la distance du Championnat (160 km) à plus de 14km/h dans la période de qualification ci-dessus et en couple avec le cheval du Championnat (art 816.3.16 – FEI Rules for Endurance Events) sauf si le cavalier a un statut « Elite Endurance ». Dans ce cas il peut monter n'importe quel cheval ayant les qualifications requises par la FEI.

Cavalier « Elite Endurance » :

- 3) Pour accéder au statut « Elite Endurance », le cavalier doit avoir terminé au moins dix CEI3* 160 km. Pour conserver ce statut, les cavaliers doivent terminer au moins une CEI3* tous les 24 mois. (art 816.3.12 – FEI Rules for Endurance events).
- 4) Les cavaliers ayant été sous le coup d'une suspension de la FEI (General Regulations penalties) ou ayant enfreint la réglementation anti-dopage et le contrôle des médications, perdra automatiquement son statut « d'Elite Endurance » et devra de nouveau terminer dix CEI3* 160km à l'issue de sa période de suspension (art 816.3.13).

MODALITES DE SELECTION FFE

➤ Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. Les cavaliers pourront suivre plusieurs modalités de sélection :

1) Les couples peuvent se qualifier sur les deux courses de présélection.

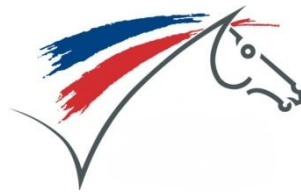
2) Les cavaliers "Elite Endurance" peuvent faire qualifier des chevaux sur les deux courses de présélection avec un cavalier de leur choix. Le sélectionneur national doit en être informé.

3) Les couples ayant concourus aux championnats d'Europe 2019 peuvent participer à un CEI2* avec chronométrage électronique choisi par le sélectionneur national. Ces cavaliers peuvent également participer aux modalités 1 ou 2 précisées ci-dessus.

4) Les couples ayant au cours de l'année 2019 performés sur un CEI3* 160 km pourront être présélectionnés en participant à un CEI** 2020 s'ils ont mis en place un programme individualisé validé par le sélectionneur national.

Ces contrats minimums s'appliquent pour les 4 modalités de sélections :

- a) Les chevaux retenus devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National et au Vétérinaire de l'Equipe de France. S'ils ont été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain, le staff fédéral doit en être obligatoirement informé.
- b) Ces chevaux feront l'objet d'un suivi personnalisé



➤ Courses de présélection :

- CEI3* Castelsagrat : 21 au 23 mai 2020
- CEI3* Compiègne : 12 au 14 juin 2020

➤ Stages de préparation/sélection :

- 4 au 6 Aout, lieu à définir : 10 cavaliers et 14 chevaux maximum seront convoqués.

➤ Pour être sélectionné il faut :

- Remplir les modalités de qualification fixées par la FEI ;
- Avoir rempli le contrat minimum déterminé dans les modalités ci-dessus ;
- Participer, sur convocation de la FFE, au stage de sélection ;
- S'intégrer dans le collectif ;
- Avoir signé la charte du sportif de haut niveau
- Avoir la volonté de tout mettre en œuvre pour réussir cette échéance.

La sélection des cavaliers est proposée au DTN par le Sélectionneur National après examen des chevaux par le vétérinaire désigné par le DTN.

Sur proposition du Sélectionneur National, la DTN peut inviter des couples n'ayant pas satisfait aux critères de présélection, à participer au stage de sélection.